

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200403-0000021299-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2020

Réception par le Préfet : 07/04/2020

Publication : 09/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-4-12-1

Séance du vendredi 3 avril 2020

### CONVENTION DE JUMELAGE ET DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de jumelage et de partenariat du Département du Haut-Rhin et du Département de Lot-et-Garonne, jointe en annexe à la présente délibération,

- Autorise la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité